

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix- Travail – Patrie

MINISTRE DE L'HABITAT ET DU  
DEVELOPPEMENT URBAIN

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS - DIRECTION DU BUDGET DU MATERIEL  
ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF HOUSING AND  
URBAN DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET EQUIPMENT  
AND MAINTENANCE

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

DECISION N° 00374 /MINHDU DU 13 OCT 2023 PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DU  
MARCHÉ PASSE DE GRE A GRE SUIVANT AUTORISATION N°05007-23/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/CE1/BYJ  
DU 02 OCTOBRE 2023 POUR LA REALISATION DES ETUDES TECHNIQUES SUR LES VOIRIES DE LA CONTRE-  
ALLEE DE L'AUTOROUTE YAOUNDE-NSIMALEN.

FINANCEMENT : BIP MINHDU – EXERCICES 2023 ET SUIVANTS.

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

- Vu la constitution ;  
Vu la loi n° 2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;  
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;  
Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;  
Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du ministère des marchés publics ;  
Vu la circulaire N°0000006/C/MINFI du 30/12/2022 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finance, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publics pour l'exercice 2023 ;  
Vu La circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;  
Vu le Dossier de Consultation des Entreprises relatif à l'autorisation de gré à gré N°05007-23/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/CE1/BYJ du 02 octobre 2023 pour la réalisation des études techniques sur les voiries de la contre-allée de l'autoroute Yaoundé-Nsimalen. Financement : BIP MINHDU – Exercices 2023 et suivants.  
Vu Le Procès-Verbal de la séance du mercredi 12 octobre 2023 de la Commission Centrale de Contrôle des Marchés des Travaux Routiers.  
Vu Le Procès-Verbal de la séance N°95 du 06 octobre 2023 de la CIPM.

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> – Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire du marché relatif à la consultation susmentionnée :

LOT	VILLE	SOUSSIONNAIRE	MONTANTS TTC (en F CFA)	DELAJ D'EXECUTION
UNIQUE	Yaoundé	INNOV ENGINEERING GROUP BP: 13 069 Yaoundé Tél : 652 96 32 08	113 174 212	Dix (10) mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- ARMP
- MINMAP
- CIPM/MINHDU

Yaoundé, le 13 OCT 2023  
**LE MINISTRE**  
LE MINISTRE  
THE MINISTER  
*Ketcha Célestine*